- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -

COMMUNE de CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

Bulletin d'information

Janvier 2025 / N°64

Sommaire

1 / Le mot du Maire

2 / Infos Mairie

3 / Les services d'urgence
La course juniors internationale

4 / Les nuisances sonores

5 / Les cambriolages

6 / L'élagage des arbres

7 / La fibre
Le recensement

8 / EHPAD

9 / CPTS Bugey Sud
Les casernes sous tension

10 / Ma mutuelle Région Auvergne Rhône-Alpes

11 / Mission locale

12 / La randonnée d'automne
Lotissement « Champ Dor »
Agenda

Le Mot du Maire

Les panneaux retournés d'entrées et de sorties dans nos villages est une action symbolique de la part des agriculteurs pour dénoncer des politiques agricoles qui sont menées à l'envers, selon eux. Leur slogan « on marche sur la tête » vise à alerter la population et les pouvoirs publics sur le « toujours plus de normes, de restrictions et d'interdictions qui pénalisent l'agriculture française ».

Ces chaînes modernes sont le fruit d'une nouvelle génération d'élites internationales, véritables zombies qui ont pris possession du cerveau de nos douteux politiciens (de tous bords...) plus intéressés par leurs ambitions personnelles que par l'existence de la population.

Notre France, déstabilisée depuis que l'Europe de Bruxelles remplace les Etats, que les Régions convoitent les Départements et que les Intercommunalités visent les communes, vogue à l'aveugle, nous entrainant dans un océan sans repère où les flots du prêt à penser nous privent de toute réflexion.

Nous sommes tous concernés car nous dépendons de plus en plus de ce « système » qui nous prive de notre liberté de penser et complique nos moyens d'agir ou bien encore nous fait rêver en nous gavant de balivernes ou de futilités anesthésiantes.

Pour 2025 je vous souhaite de « MARCHER AVEC LA TÊTE ! »

Claude JUILLET

*Claude Juillet et le Conseil municipal vous présentent leurs **meilleurs vœux** pour l'année **2025**.*

. Infos Mairie

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires : Lundi, mardi, vendredi : 9h-12h - Jeudi 8h30-12h.
Accueil téléphonique à partir de 8h.
Tél : 04 79 87 61 40 - Mail : mairie@champagne-en-valromey.fr
Site Internet : champagne-en-Valromey.fr
Application Illiwap : toutes les dernières actualités de la commune dans votre poche ! À télécharger gratuitement sur votre smartphone (Apple store ou Google Play)
Retrouvez toute l'actualité de votre commune aussi sur notre page Facebook : Mairie de Champagne en Valromey

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h30, samedi 9h-12h. Fermé le mercredi
Tél 04 79 81 28 26 - Mail : apc@champagne-en-valromey.fr

OFFICE DE TOURISME DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY ET PLANS d'HOTONNES

Tél : 04 79 87 51 04 - Mail : contact@bugey-sud-tourisme.fr - Site internet : www.bugeysud-tourisme.fr

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Kaïs LANDARI, né le 23 janvier 2024, fils de Jaser LANDARI et Léa MOTTAZ, domiciliés 135, rue de la Croix Rouge
Yela KAMBA-COQUEL, né le 21 avril 2024, fils de Dzonzi KAMBA et Anna COQUEL, domiciliés 388, Grande rue
Louis ALBERT LAMOTTE, né le 3 septembre 2024, fils de Samuel ALBERT et Julie LAMOTTE, domiciliés 374 Grande rue
Éliette JAMIN, née le 5 septembre 2024, fille de Pierre-Mao JAMIN et Charlotte MERCIER, domiciliés 94 rue des Tines - Hameau de Lilignod
Beatriz MASSANO PINTO, née le 5 octobre 2024, fille de Joao JESUS PINTO et Fabiana TAVARES MASSANO PINTO, domiciliés 134, rue du Boule

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés

MARIAGES

Pierre COURTADON et Alexandra JUILLET - 10 février 2024
Pierre-Malo JAMIN et Charlotte MERCIER - 16 mai 2024
Mamadou FANE et Gilliane DELAVY - 9 août 2024
Carlos RIBEIRO et Nadège MAZUYT - 7 septembre 2024

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux époux

DÉCÈS

Pierre SMETS – 13 avril 2024
Laurence MENINELLI - 4 juin 2024
Jean-Marc CHAPUIS - 22 octobre 2024
Marie-Laure RIONDY - 9 décembre 2024
Mireille NIOGRET - 18 décembre 2024

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles

Info importante : Ce sont les secours qui vous rappellent.



Depuis le mardi 1er octobre 2024, les opérateurs téléphoniques ont activé une nouvelle plateforme d'authentification des appels qui permet de mieux contrôler l'acheminement des communications.
Si vous recevez un appel de ce numéro 0 800 112 112, répondez en toute confiance, il s'agit d'un opérateur des services d'urgence qui vous rappelle.
Reconnu par cette nouvelle plateforme d'authentification des appels, le 0 800 112 112 garantit alors un contrôle renforcé de la sécurité des échanges.

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h sur 24 :
- **15 : SAMU**
- **17 : Police ou gendarmerie**
- **18 : Sapeurs-pompiers**
- **112 : Numéro d'urgence européen** (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)
- **197 : Alerte attentat - alerte enlèvement**

Valérie TOURNMINE, Adjointe en charge de la culture et communication

. *RETOUR sur la* Course cycliste juniors internationale

Un des évènements phares de cet été avec l'arrivée de la cinquième étape du TVO dans le village de Champagne. Monsieur le Maire Claude Juillet, les élus, les agents communaux et les habitants sont fiers d'avoir pu contribuer à la prestigieuse course cycliste juniors par étape de cette 36ème édition l'Ain Bugey Valromey Tour 2024.



Dimanche 14 juillet 2024, **le vainqueur de la cinquième étape Paul SEIXAS, de l'équipe DÉCATHLON AG2R la MONDIALE U19, remportant l'ultime étape à Champagne-en-Valromey.**
Albert Withen Philipsen rafle la mise au général.
Le coureur du team AG2R-Décathlon devait alors se contenter d'une nouvelle place de dauphin comme l'an passé.

Bravo à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la course : équipes, partenaires, bénévoles, de l'association TVO organise chaque année l'Ain Bugey Valromey Tour.



Valérie TOURNMINE, Adjointe en charge de la culture et communication
Photos : Tour Valromey Organisation

. Nuisances sonores :
Voisinage perturbé et comportements bruyants



Trouble du voisinage qu'est-ce ?

Les bruits de voisinage de jour ou de nuit peuvent être sanctionnés lorsqu'ils constituent un trouble anormal causé :

• par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cris, talons, chants, fêtes familiales…) ;
• ou par une chose (instruments de musique, chaînes hi-fi, téléviseurs, outils de bricolage, pétards et feux d'artifice, pompes à chaleur, éoliennes, électroménagers…) ;
• ou par un animal (exemple : aboiements).

Un bruit, dès lors qu'il se répète de façon régulière avec une durée et/ou un volume excessif, peut être considéré comme une nuisance sonore et constitue alors un trouble de voisinage pouvant être sanctionné sous certaines conditions.



Les bruits de comportement :
Il s'agit des bruits bien souvent inutiles et excessifs provoqués par le comportement incivil des personnes. Ces bruits provoquent une gêne excessive pour le voisinage (cris, musiques trop fortes, aboiements de chiens…)

Les bruits de chantiers privés :
Il s'agit des bruits causés par les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques…

Adopter les bons comportements :
C'est l'action individuelle de tous qui permet d'améliorer la vie en collectivité.

Dans les lieux d'habitation les appareils à moteur ne doivent pas être utilisés pour des travaux de jardinage et de bricolage en dehors des horaires suivants :
• Du lundi au vendredi de de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
• Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
• Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Concernant les bruits générés lors de chantiers de travaux dans les propriétés privées, les travaux bruyants sont interdits :
• tous les jours ouvrables à partir de 20h00 jusqu'à 7h00
• toute la journée des dimanches et jours fériés.

On parle de tapage nocturne lorsque ces bruits sont commis la nuit et que l'auteur :
• a conscience du trouble qu'il engendre
• et ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.
L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

À noter que toute infraction constatée peut faire l'objet d'une verbalisation par les forces de l'ordre.
Sites pour de plus amples renseignements :
• https://www.service-public.fr
• www.legifrance.gouv.fr

Valérie TOURNMINE, Adjointe en charge de la culture et communication

. Ces derniers temps des tentatives de cambriolage ont été constatées. Ayez donc les bons réflexes !

CAMBRIOLAGE : COMMENT L'ÉVITER ?

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France ! Les objets les plus dérobés sont peu volumineux et facilement revendables (bijoux, matériels numériques, informatiques, …) et l'argent liquide.

Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages :

• N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel).
• Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
• Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage :

• Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le 17 immédiatement.
• Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements …).
• Avant l'arrivée de la police : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.
• Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre…
• Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.



Conseils :

• Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.
• Si vous ne connaissez pas l'auteur des faits vous devez déposer plainte dans une brigade de gendarmerie dont vous dépendez.
• Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-enligne.gouv.fr).

Retrouvez plus d'informations sur le site du Ministère de L'intérieur.

Article et affiche : Valérie TOURNMINE, Adjointe en charge de la culture et communication.

. *Pourquoi le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété et quelles sont les conséquences en cas de non-respect.*

Le propriétaire d'un terrain a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété pour plusieurs raisons légales, environnementales et de sécurité. Voici une explication des raisons et des conséquences en cas de non-respect de cette obligation :

1. Cadre juridique national :
• Article 673 du Code civil : Ce texte impose aux propriétaires d'élaguer les arbres dont les branches dépassent sur la propriété voisine. Si un voisin se plaint, il peut exiger que ces branches soient coupées.
• Code rural et de la pêche maritime (articles L2212-2 et suivants) : Les arbres proches des voies publiques, lignes électriques ou réseaux doivent être entretenus pour garantir la sécurité et la salubrité publique.
2. Règlements départementaux spécifiques :
• Dans l'Ain, des arrêtés préfectoraux ou municipaux peuvent encadrer l'élagage. Par exemple :
• Proximité des routes et chemins communaux : Le propriétaire doit s'assurer que les arbres n'obstruent pas la visibilité des usagers, ne gênent pas la circulation ou ne représentent pas un danger (chutes de branches).
• Lignes électriques et téléphoniques : Enedis ou Orange peuvent demander aux propriétaires de couper les arbres trop proches des câbles pour éviter des perturbations.
3. Protection de l'environnement local :
• L'Ain, riche en biodiversité (forêts, zones agricoles), accorde une importance particulière à la gestion des arbres pour préserver l'équilibre écologique tout en évitant qu'ils deviennent une source de danger.
4. Sécurité et responsabilité personnelle :
• Dans une région où les vents et les tempêtes peuvent être fréquents, les arbres non entretenus risquent de tomber et de causer des accidents matériels ou corporels. Cette responsabilité incombe au propriétaire.

.....

Conséquences en cas de non-respect dans l'Ain :

5. Litiges de voisinage :
• Un voisin peut demander l'élagage des branches qui dépassent sur son terrain. Si le propriétaire refuse, le voisin peut saisir le tribunal pour obtenir une décision en sa faveur.
6. Responsabilité civile en cas de dommage :
• Si un arbre non élagué tombe et cause des dégâts (toiture, voiture, accident corporel), le propriétaire est tenu de réparer les dommages. L'assurance habitation peut couvrir ces coûts, mais des négligences manifestes pourraient limiter les indemnités.
7. Amendes administratives ou travaux forcés :
• Si les arbres empiètent sur les voies publiques ou gênent des infrastructures (comme les lignes électriques), les autorités locales ou gestionnaires de réseaux (Enedis) peuvent intervenir. Les frais des travaux seront répercutés sur le propriétaire, en plus de possibles amendes.
8. Risque pénal :
• En cas de mise en danger d'autrui (par exemple, une branche tombant sur une route fréquentée), le propriétaire pourrait être poursuivi pour négligence, voire pour mise en danger délibérée.
9. Impact environnemental mal géré :
• Si un propriétaire coupe des arbres ou des haies sans respecter la réglementation (par exemple, pendant une période de nidification des oiseaux), il peut être sanctionné pour atteinte à la biodiversité.

.....

Récapitulatif des obligations :
Dans le département de l'Ain, les propriétaires doivent :
10. Élaguer régulièrement les arbres qui empiètent sur des propriétés voisines ou gênent les voies publiques.
11. Respecter les arrêtés locaux concernant l'entretien et la sécurité des plantations.
12. Répondre aux sollicitations des autorités ou voisins sous peine de sanctions.

Conclusion :
Dans l'Ain, comme ailleurs, le propriétaire doit veiller à ce que ses arbres ne nuisent pas à autrui ou ne constituent pas un danger public. En cas de non-respect, les conséquences incluent des litiges, des frais importants, voire des sanctions pénales. Une vigilance régulière est donc essentielle pour éviter ces désagréments.

Ralph MEUSER

. La Fibre est disponible à Champagne-en-Valromey, pensez maintenant au pré-raccordement fibre !

La commune a été fibrée par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), organisme public propriétaire du réseau Li@in.

NOUVEAUTÉ : En tant que particulier, vous pouvez désormais demander le pré-raccordement fibre de votre domicile sans être obligé de souscrire immédiatement un abonnement fibre auprès d'un opérateur Commercial (Fournisseur d'Accès Internet). L'installation reste gratuite et sera réalisée par le SIEA, assurant la proximité et la qualité de la prestation.
C'est seulement après le raccordement fibre de votre habitation que vous pourrez souscrire une offre fibre auprès de l'opérateur de télécommunications de votre choix. Vous n'aurez qu'à lui préciser que votre logement est relié à la fibre et lui transmettre le numéro d'identification fourni lors de l'installation et notée sur la Prise Terminale Optique installée.

Comment demander le pré-raccordement à la fibre ?
1. Réaliser le test d'éligibilité de votre habitation sur le site Li@in (https://customers.liain.fr/eligibilite), et obtenir pour résultat que vous êtes éligible au pré-raccordement.
2. Cliquez sur le bouton « Commander mon pré-raccordement » pour en faire la demande. Remplissez le formulaire et fixez la date de rendez-vous qui vous convient pour l'installation de la fibre.
3. Un technicien fibre, mandaté par le SIEA, se déplacera à votre domicile au jour et à l'heure convenus, afin de procéder à l'installation de votre ligne fibre (installation du câble de fibre et de la prise terminale optique PTO).
4. Vous recevrez ensuite par mail, un Numéro d'identification unique à votre habitation (Référence PTO) qui vous permettra de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix et de bénéficier des services Très Haut Débit.

Comment bénéficier des services très haut débit ?
Lorsque votre habitation sera pré-raccordée à la fibre, vous devrez souscrire un abonnement fibre auprès de l'opérateur de votre choix pour bénéficier des services très haut débit, de la télévision et la téléphonie fixe. Votre opérateur vous fixera alors un rendez-vous nécessaire pour la mise en service. Nous vous recommandons de bien attendre d'être raccordé à la fibre avant de prendre rendez-vous et de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur.

Plus d'information sur http://reso-liain.fr/

Ralph MEUSER

Recensement de la population





Présentation des agents recenseurs de la commune

Dans le cadre du recensement de la population, deux agents recenseurs ont été nommés pour effectuer ce travail sur notre commune.
Mme Catherine Coquel et M. Michel Perret sillonneront le territoire communal du 16 janvier au 15 février 2025.

Ils seront chargés de recueillir les données indispensables à une meilleure connaissance de notre population, dans le respect de la confidentialité et des consignes fixées par l'INSEE.
Nous comptons sur votre accueil chaleureux et votre collaboration lors de leur passage. Merci d'avance pour votre participation à cette démarche citoyenne essentielle !



Présentation de l'EHPAD FONDATION COSTAZ

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

L'Etablissement implanté sur la commune de Champagne-en-Valormey est issu d'une Fondation promue par la famille Costaz qui possédait un Château ainsi qu'une maison bourgeoise appelée la Xavière, et qui fit construire au début du XIXème siècle un grand bâtiment dans le but d'accueillir les nécessiteux. Après donation à la commune, la Fondation Costaz devient un hospice tenu par des religieuses, puis une maison de retraite en 1960 et un EHPAD en 2002.

L'EHPAD Fondation Costaz est un établissement médico-social public en direction commune avec le Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS), le Centre Hospitalier Bugey-Sud (CHBS) et l'EHPAD Plein Soleil de Lhuis. Sa capacité d'accueil est de 131 places répondant aux normes de confort hôtelier et de sécurité. Il est habilité à l'aide sociale et sa gestion est contrôlée par ses autorités de tutelles (ARS et Département de l'Ain) et ses instances (Conseil d'Administration, Comité Social et Economique, Conseil de Vie Social). L'EHPAD est un acteur majeur de l'emploi local, offrant un environnement de travail dynamique et des opportunités d'emploi variées (infirmiers, aides-soignants, agents hôteliers ou de restauration…).

L'EHPAD propose un accompagnement individuel en respectant au mieux le rythme, les besoins et les habitudes de vie des résidents au quotidien :

- D'agréables espaces extérieurs arborés et fleuris avec vue sur le col du Grand Colombier ou de la Lèbe,
- Des salons de détente avec télévision et bibliothèque, favorisant la convivialité et les rencontres,
- Des chambres simples, personnalisables, avec salles de bain individuelles,
- Des projets d'accompagnements personnalisés avec un soignant référent comme interlocuteur,
- Des repas confectionnés sur place, en liaison chaude, favorisant les approvisionnements en produits locaux et respectant les régimes alimentaires dans la mesure du possible,
- Un espace de kinésithérapie et d'ergothérapie,
- Un service de lingerie traitant l'intégralité du linge,
- Un service de bio-nettoyage assurant l'hygiène des locaux privatifs et collectifs,
- Un service technique assurant la sécurité et la maintenance des locaux, des matériels et des installations
- Une coiffeuse et une socio-esthéticienne professionnelles offrant leurs services aux résidents,
- Un service d'animation proposant des activités divertissantes et ludiques,
- Un office religieux proposé aux résidents à la Chapelle du bâtiment Costaz tous les 15 jours.

L'établissement est dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement de ses résidents et de l'environnement de travail.

- Accueil téléphonique au 04.79.87.61.41
- Adresse : 116 avenue des frères costaz 01260 Champagne-en-valromey.fr
- Dépôts des demandes d'admission par courrier, sur le site internet «ViaTrajectoire », ou par email : admissions@ehpad-champagne-en-valromey.fr
- Candidatures par email : « service.rh@ehpad-champagne-en-valromey.fr »
- Retrouver toute l'actualité sur notre page Facebook



La Direction, Claire-Marie HERITIER-PINGEON





Une demande en lien avec votre santé ?

- Des difficultés à obtenir un rendez-vous avec votre médecin traitant ?
- Vous n'avez pas de médecin traitant ?
- Vous ne savez pas vers quel professionnel de santé vous tourner ?

La CPTS* Bugey Sud assure une permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 18h et le vendredi de 9h à 12h.
pour vous aider à trouver un rdv avec un professionnel de santé sur le territoire Bugey Sud dans les meilleurs délais en cohérence avec vos besoins.

06.59.74.32.82

CPTS Bugey Sud
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



Qu'est-ce que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Bugey Sud ?

Il s'agit d'une association qui permet aux professionnels de santé de se regrouper sur le territoire du Bugey Sud autour d'un projet médical et médico-social commun. Il s'agit d'un nouveau modèle d'organisation qui apporte une réponse collective aux enjeux de santé d'un secteur. Il permet aussi le décloisonnement des exercices ainsi qu'une meilleure solidarité entre les professionnels .

Quatre missions principales

L'accès aux soins non-programmés
Faciliter le recours à la médecine générale en ville. La CPTS vise donc à ce que chacun puisse avoir, en cas de véritable besoin, un accès à des soins non-programmés chez un médecin généraliste dans les 24 à 48 h.

L'accès au médecin traitant
Viser à ce que tous les habitants du territoire aient un médecin traitant avec une vigilance particulière pour les plus de 70 ans et les patients en situation de précarité, pour lesquels l'absence de médecin traitant constitue une difficulté majeure en termes de suivi médical.

Prévention primaire et secondaire du diabète en favorisant le lien ville-Hôpital
Pour cette action, nous travaillons sur plusieurs aspects : l'éducation et l'accompagnement des patients diabétiques, mais aussi le dépistage de la rétinopathie.

Soutenir le parcours de santé des personnes atteintes de troubles neuro-développementaux
Des troubles qu'on appelle plus généralement les DYS (dyslexie, dyspraxie, ...), les TDH (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité). Le but de cette action est de permettre aux enfants d'avoir un parcours complet sans passage à vide dans l'accompagnement ni abandon.

Intéressé ? Contactez nous !
contact@cpts-bugeysud.fr
06 59 74 32 82

www.cpts-bugeysud.fr

CPTS BUGEY SUD · CPTS Bugey Sud · CPTS Bugey Sud

Visitez notre site

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

. « Casernes sous tension », manque de volontaires

Casernes rurales cherchent désespérément des sapeurs-pompiers volontaires.

Il faut savoir que dans nos campagnes, les centres de secours tournent quasi exclusivement grâce à l'engagement des volontaires, qui représentent 78 % des effectifs des pompiers en France.
A noter que le manque de pompiers volontaires pourrait avoir des conséquences pour la sécurité des habitants. Entre la désertification médicale, les augmentations des interventions mais aussi les effets du dérèglement climatique, l'usure se fait sentir.
La crise de l'engagement touche de plein fouet les sapeurs-pompiers volontaires. Faute de recrutements suffisants, les casernes craignent de ne pas pouvoir faire face à toutes les urgences.



Conditions d'engagement :

Vous avez seulement quelques heures par semaine à consacrer à cet engagement citoyen ?
Sachez que les formations et le temps de disponibilité terrain sont ajustés au mieux afin de vous permettre de concilier vie privée, vie professionnelle et volontariat.

- Être âgé d'au moins 17 ans.
- Jouir de ses droits civiques.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Se trouver en position régulière au regard du service national.
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale adaptées en fonction des missions exercées.

Pour vous engager en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV), vous devez vous rapprocher du chef du centre d'incendie et de secours le plus proche de chez vous.

Article et affiche : Valérie TOURNMINE, Adjointe en charge de la culture

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes

Une mutuelle santé pour tous en Auvergne-Rhône-Alpes

Informations via notre numéro dédié :
04 2800 2800*

ou sur notre site internet :
auvergnerhonealpes.fr

*Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Prix d'un appel local.

La Région qui agit

. Ma mutuelle
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les montants des cotisations pour les complémentaires santé sont de plus en plus élevés, en particulier pour les citoyens qui n'ont pas accès à des contrats collectifs et qui doivent souscrire à titre individuel.
Cette situation va encore empirer en 2025 avec des prévisions de hausse significatives par les opérateurs du marché (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs).

Chaque année, cette situation est de plus en plus intenable pour nombre de citoyens (séniors, jeunes, indépendants, sans emplois…) qui peuvent être conduits à renoncer à une couverture, risquant ainsi de rejoindre le trop grand nombre de personnes non couvertes.

C'est un enjeu majeur de santé publique auquel les élus de votre commune souhaitent répondre en proposant, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le déploiement d'une complémentaire santé réservée aux habitants du territoire.

Ralph Meuser

MA MUTUELLE RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, sans limite d'âge : une complémentaire santé pour tous !

La Région agit par des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des habitants tout en favorisant un accès élargi aux soins. C'est dans cet objectif qu'une complémentaire santé, spécialement conçue pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, est proposée par nos mutuelles partenaires.**
Bénéficiez d'une **couverture santé renforcée à des tarifs attractifs,** tout en gardant la maîtrise de votre budget sur le long terme.

Votre Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes en 9 points :

1 | **Trois niveaux de couverture** pour répondre aux besoins de chacun
2 | Une **offre spéciale** pour les **étudiants**
3 | **Aucun délai de carence**
4 | **Un tarif par âge, qui n'évolue plus à partir de 85 ans**
5 | Une participation à la **prise en charge des dépassements d'honoraires**
6 | **Une couverture importante des soins hors 100% santé :** appareils auditifs, chirurgie réfractive, lentilles, implants dentaires, orthodontie
7 | Un forfait pour la **prise en charge des soins post-cancer :** prothèses capillaires, implants mammaires (hors esthétique seule)
8 | Participation à la **prise en charge de la contraception non remboursée** par la sécurité sociale, des vaccins, de l'ostéodensitométrie
9 | **Une couverture renforcée pour les garanties supérieures :** chambre particulière, forfait sport, forfait bien-être

Nos mutuelles partenaires vous accompagnent :

> Profitez de conseils personnalisés pour comparer les offres adaptées à vos besoins
> Souscrivez facilement par téléphone ou directement sur internet
> Simplifiez la résiliation de votre assurance complémentaire santé actuelle
> Maîtrisez votre reste à charge

Pour contacter nos mutuelles partenaires :
auvergnerhonealpes.fr
04 2800 2800

**La Région n'a aucun rapport financier avec les mutuelles partenaires et leurs adhérents. Offres et garanties assurées par les 5 mutuelles partenaires de la Région soumises aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.

La Région qui agit

Mission Locale
Bugey - Plaine de l'Ain

LA MISSION LOCALE TOUJOURS PLUS PROCHE DES JEUNES

INFORMATION | ACCOMPAGNEMENT | ORIENTATION | FORMATION | EMPLOI

La Mission Locale Bugey - Plaine de l'Ain :

• **Experte de la jeunesse**, elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans révolus, scolarisés, en recherche d'emploi, salariés ou même créateurs d'entreprise, dans leur insertion sociale et professionnelle et les aiguille vers divers parcours de formations.

• **Propose de multiples solutions**, notamment pour la découverte des métiers par les immersions en entreprises : À mi-octobre près de 150 conventions Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) ont été engagées ; 30 actions menées avec les entreprises du territoire, et près de 15 rencontres avec les centres de formations du secteur. Prescriptrice, elle aiguille et oriente les jeunes vers divers parcours de formations.

• **Facilite les mises en relation entre les jeunes et les professionnels** en recherche de main d'œuvre.

• **Propose des accompagnements adaptés** à chaque jeune rencontré.

• **Accompagne sur les thématiques** tels que la santé, le logement et la mobilité pour aborder l'avenir plus sereinement.

La Mission Locale dispose de 16 lieux d'accueil dont un près de chez vous, renseignez-vous par téléphone au 04 74 34 61 22.

En 2024, les antennes de Loyettes et Belley et ses 13 permanences donnent accès à une offre de service similaire à celle proposée au siège à Ambérieu-en-Bugey.



Talia, domiciliée à Serrières de Briord, accompagnée par la mission locale depuis mai 2023 est suivie par Audrey de la Mission locale dans le cadre du Contrat Engagement Jeune.

Contrat d'Engagement Jeune

C'est quoi pour vous le dispositif CEJ ?

Il permet d'aider les jeunes et de les accompagner dans les différents projets. On peut participer à des ateliers, gagner en confiance. Il peut y avoir une allocation qui nous soutient pour accéder à la formation ou à un emploi, par exemple, mais aussi dans les besoins quotidiens et pour décrocher le permis de conduire.

Pouvez-vous nous raconter votre parcours depuis votre inscription à la mission locale ?

J'ai participé à plusieurs ateliers car je manquais de confiance en moi (Eloquence, débats, confiance en soi, théâtre). J'ai aussi réalisé des ateliers pour préparer mon entrée en formation (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien).
J'ai suivi une formation qualifiante CAP AEPE (Accompagnant Educatif de la Petite enfance) d'août 2023 à mai 2024, que j'ai obtenue avec la mention Assez Bien. J'ai maintenu le lien avec ma conseillère pendant toute la durée de la formation par téléphone, mail et par l'application CEJ.

Après la formation, j'ai participé à une action sport où j'ai pu m'initier à de nouvelles activités. Ensuite, j'ai trouvé un emploi de remplacement en tant qu'auxiliaire de crèche à Lagnieu. Aujourd'hui, j'envisage de poursuivre vers la formation d'Auxiliaire de Puériculture avec l'organisme St So Formation, et de travailler en attendant la rentrée 2025. Je suis en cours de permis de conduire.

Que diriez-vous aux jeunes qui ne sont pas encore inscrits à la ML ?

Je leur dirai d'y aller ! Notamment pour les jeunes qui sont « un peu perdus » dans leur projet. Pour moi, c'est un employeur, partenaire de la Mission locale « Enfance et Loisirs » à Serrières de Briord qui m'a conseillée de venir pour mon projet de formation. La Mission locale m'a permis de vraiment prendre confiance en moi. Aujourd'hui, je peux appeler un employeur ou une autre personne, alors qu'avant mon inscription à la Mission locale, je n'arrivais pas à le faire.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer en prenant un rendez-vous proche de chez vous au **04 74 34 61 22**

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux :
FACEBOOK https://www.facebook.com/mljbpa
INSTAGRAM https://www.instagram.com/missionlocalebpa
LINKEDIN https://www.linkedin.com/company/mljbpa
YOUTUBE https://www.youtube.com/channel/UCXOO6ag8iGzbPTEpGaW11IQ

. La randonnée d'automne 2024



L'association VALROMEYCYCLO a organisé, le premier samedi de novembre 2024, une randonnée pédestre semi-nocturne. Encore un succès, où 270 marcheurs ont pu découvrir un parcours tout autour de Champagne, dans une ambiance automnale et champêtre. À mi parcours, la ferme du Burdet a accueilli chaleureusement le ravitaillement, où soupe et vin chaud préparés par les bénévoles, attendaient les randonneurs.
La mobilisation de bénévoles et du service technique de la commune pour la préparation du parcours, a permis d'entretenir une partie des chemins communaux, pour le bonheur des randonneurs qui ont le plaisir de fréquenter ces chemins tout au long de l'année.
Nous vous donnons rendez-vous en 2025, le premier samedi de novembre.

Christophe Michaille

. Lotissement à Champagne, « Le champ Dor »

Au cœur du village, idéalement situé pour accueillir de nouveaux résidents, la commune met à disposition 7 lots pour construire des maisons individuelles.
Le lotissement bénéficie d'une vue dégagée plein EST sur le Grand Colombier, et d'une proximité du centre du village.
Les travaux ayant pris un léger retard, suite à l'installation d'un transformateur programmé en janvier 2025, les lots devraient être disponibles à la vente dès février 2025.
Le prix du terrain est fixé à 78 € le mètre carré. Informations et renseignements complémentaires en mairie.

Christophe Michaille

. Agenda 2025 .

. 18 janvier : **Portes ouvertes de Val'Muse**
. 25 janvier : **Concours de belote à Belmont** / Sou des écoles de Champagne
. 22 mars : **Vente de tartes et pizzas** / Association des parents d'élèves du collège
. 12 avril : **« Gratiféria »** / Vivre en Valromey
. 24 avril : **Printemps du numérique Médiathèque** / Montessori
. 26 et 27 avril : **Vente de lasagnes** / Association Airsoft de Champagne
. 29 avril : **Don du sang**

Vous souhaitez communiquer vos animations, contactez la mairie et nous ferons apparaître votre agenda.

Ont participé à la rédaction du bulletin municipal :
Claude JUILLET, Delphine LA BATIE, VALÉRIE TOURNEMINE, Ralph MEUSER, Christophe MICHAILLE, Claire-Marie HERITIER-PINGEON
Responsable de publication : Claude JUILLET
Création graphique et réalisation : GLOBAL DESIGN
Impression : ODYNEO